

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

117
DECRET N° 94-810 du 31 Décembre 1994
/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

Portant Promotion au titre de l'année 1988
de Monsieur BIBOKA MAMONA Bidal Daniel,
Ingénieur Zootechnicien en Chef des cadres
de la Catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Elevage)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

VISAS :

D.G.B.

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la Catégorie A, des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
Vu le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 94-809 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 31 Décembre 1994 portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 de Monsieur BIBOKA MAMONA Bidal Daniel, Ingénieur Zootechnicien en Chef des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage)

G.C.F.

1994

D E C R E T E :

.../...

Article 1er: Monsieur BIBOKA MAMONA Bidal Daniel, Ingénieur Zootechnicien en Chef de 2^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage), en service à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1988 au 3^e échelon de son grade, indice 1820 pour compter du 1^{er} Juillet 1988 ACC = Néant.

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1^{er} Novembre 1990, sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo ~~et communiqué partout où besoin sera~~.

Brazzaville, le 01 Décembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives

Jean Prosper K O Y O

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
SGG/BC..... 1
DGFP/DGCA..... 2
DGB..... 1
DGCF..... 1
MAE/DAF/P/DOS.. 5
BST/STAT/DGCA... 2
CRF..... 1
INTERESSE..... 2..